

# LA RÉGLEMENTATION LIÉ AU TEMPS DE TRAVAIL.

---

## Durée (en heures)

21

## Public concerné

Chefs d'entreprise, Responsables RH, Responsables formation, Managers.

## Prérequis

Aucun.

## But de la formation

- Connaître les mécanismes qui régissent la durée du travail.
- Aménager le temps de travail.
- Effectuer le contrôle du temps de travail.

## Programme

### Calculer le temps de travail actif :

- Connaître les durées maximales de travail ;
- Anticiper les absences: conséquences sur le temps de travail ;
- Maîtriser le Compte Personnel de Formation ;
- Suivre et contrôler le temps de travail. (S'opposer aux fraudes et aux oublis).

### Mettre en place des aménagements du temps de travail :

- Promouvoir des accords collectifs ;
- Le caractère supplétif des accords de branche ;
- Favoriser en premier lieux les accords d'entreprise ;
- Les mécanismes du temps partiel ;
- Les avantages et limites du travail le dimanche.

### Exploiter les heures supplémentaires :

- Définir le contingent annuel de la société ;
- Comment exiger des heures supplémentaire au delà du contingent?
- Appréhender la prise de repos obligatoire ;
- Les normes auxquels sont soumis les responsables du personnel.

### Évaluer les astreintes et les temps de pause :

- Que peut on exiger d'un salarié en temps de pause?
- Conséquences des astreintes sur les temps de pause et de repos ;
- Les incidences du temps de trajet ;
- Les enjeux du temps de déplacement sur le temps de travail objectif ;
- Choisir la contrepartie adéquate.

### Gérer le compte épargne temps :

- Construction du compte épargne temps ;
- Financement du compte épargne temps.

Moyens pédagogiques: Code du travail.

## Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

## Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

## Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.